

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 18 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

Présents : Nathalie **MICOLAS**, Florence **DE POUMEYROL**, Gilberto **GRECO**, Maryvonne **HERRENKNECHT**, Éric **MEUNIER**, Philippe **LAMBERT**, Paul **VERNAY**, Alain **MORGILLO**, Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**.

Absents excusés : Jean-Luc **VIBERT** donne pouvoir à Gilberto **GRECO**, Gérard **FLEJOU** donne pouvoir à Maryvonne **HERRENKNECHT**, Christelle **MORTEL** donne pouvoir à Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**, Marlène **BLASQUEZ** donne pouvoir à Florence **De POUMEYROL** et Frédéric **MALBOS**.

Absent : Paul **SAISSET**

Madame Florence **DE POUMEYROL** est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2025 est approuvé à 13 voix pour, 0 contre et 1 abstention, Paul **VERNAY**.

=====

1 Décision du Maire

Madame le Maire explique qu'elle :

- Signe un contrat conclu avec la société FLOWBIRD relatif à la gestion du stationnement par mobile et convention de mandat. La durée d'engagement est de 4 ans.
- Signe une convention d'occupation du domaine public du 17 au 19 septembre 2025 avec la société Singularité Productions.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

2 Information DIA

Madame le Maire explique qu'après avoir reçu 5 DIA et être passées en commission urbanisme, il est décidé de ne pas préempter pour les propriétés de :

- Mr André BRUN – parcelle A2042 - superficie 20a47ca – 239 chemin de mingeat
- SCCV Le Péage – parcelles A1234, A1236 et A1653 – superficie 3390m² - 21 rue du péage
- SAS Terrain Foncier – parcelles ZB271 et ZB272 – superficie 3022m² - Côte d'en bas
- Mr François VERNAY – 16m² pour partie parcelle A2493 et 15m² pour partie parcelle

- A2499 – superficie totale 31m² - Péage
- SCI AJH – parcelle ZC512 – superficie 429m² - 246 rue de rapan

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

3 Autorisation à Mme le Maire à ester en justice

Madame le Maire explique qu'une DP a fait l'objet d'un arrêté de retrait au 30 juin 2025 et qu'un recours a été déposé le 22 juillet 2025, et qu'il est nécessaire qu'elle puisse ester en justice pour cette affaire.

Après en avoir délibérer avec 13 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

AUTORISE Mme le Maire à représenter la commune en défense dans cette instance devant Tribunal Administratif de Lyon.

ECHANGES :

*La délégation voter en début de mandat ne suffit pas ?
Le service ADS de la CCPA a demandé une délibération pour cette affaire.*

4 Salon des Maires

Mme le Maire explique à l'assemblée que le Salon des Maires, auquel elle participe de manière annuelle aura lieu du 18 au 20 novembre 2025 à Paris. Mme le Maire s'y rendra pour représenter la Commune de Pérouges avec 3 élus.

Pour cela elle souhaite que le remboursement du train et de l'hôtel soit pris en charge par la commune.

Après en avoir délibérer avec 13 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

ACCEPTE que la Mairie prenne en charge les frais engagés pour que Mme le Maire et 3 élus, se rendent au Salon des Maires de Paris du 18 au 20 novembre 2025,

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives au présent dossier.

ECHANGES :

*Est-ce que la proposition de se rendre au Salon des Maires a été faite à tous les élus ?
Oui, la secrétaire envoie le mail à tout le conseil municipal.*

5 Aides financières habitants Pérouges

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que deux demandes d'aide ont été déposées auprès de la commission sociale.

Après analyse de la situation de chaque famille, il est envisagé d'allouer une aide sous forme de bons d'achat alimentaire, d'une valeur de 150 € chacun, auprès d'un supermarché de proximité.

Après en avoir délibérer avec 13 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

Article 1 ACCEPTE d'aider ces deux familles,

Article 2 FIXE le montant de chaque bon d'achat à 150 €, attribué à un supermarché de proximité,

Article 3 AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce versement.

6 Renouvellement bail STPA

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs conventions d'occupation ont été signées entre la Commune et la Société de Tir de la Plaine de l'Ain (STPA), en 2010 pour neuf ans et en 2019 pour trois ans.

Depuis 2022, il a été décidé de reconduire annuellement et par avenant, cette convention d'occupation.

L'avenant établi en 2024 va arriver à expiration en novembre 2025, il convient donc de procéder à son renouvellement, et ce, jusqu'en novembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

Article 1 : DECIDE de reconduire la convention d'occupation des locaux et d'une partie de la parcelle située lieu-dit « les communaux », cadastrée E n°286, pour une superficie approximative de 3 hectares,

Article 2 : FIXE la durée de cette occupation à un an, à compter du 12/11/2025,

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans la mise en place de ces nouveaux tarifs

7 Compte rendu des commissions

Commission urbanisme : Néant

Commission travaux : Néant

Commission voirie : Néant

Commission sociale : Néant

Commission environnement : Néant

Commission associations : Néant

Commission scolaire : Néant

Commission tourisme et culture :

Tournage du film « Piétas » par la société Singularité Productions. Le film a lieu au IIe siècle après JC : À Lugdunum, ville frontalière de l'Empire romain, une série de disparitions et de meurtres violents, alimentés par le conflit entre les traditions païennes et le christianisme clandestin, pousse l'empire à envoyer Rufus, ancien légionnaire devenu enquêteur, pour retrouver la jeune Aurélia, fille du commandant gaïus. Au fil de son enquête, il découvre que la disparition reflète un affrontement intime entre foi, loyauté et pouvoir, le contraignant à choisir entre accomplir sa mission ou préserver l'humanité et la foi menacées. Le tournage a nécessité 3 jours, la fermeture temporaire de certaines rue de la cité et a été facturé 2600,00EUR.

Cimetière : Néant

Questions diverses

Prévoir la communication pour la réunion des associations du 12 novembre 2025 (panneau pocket, panneau lumineux et article dans le journal).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h38.

Le prochain conseil municipal sera le 27 octobre 2025 à 18h00.

Le secrétaire de séance,

Florence DE POUMEYROL



Le Maire,

Nathalie MICOLAS

